

## VILLE DE BEAUSOLEIL

## **DEMANDE DE DÉROGATION DE TONNAGE**

Commune limitée à 7T5 et 10m de longueur Une demande par véhicule

Ce document n'a aucune valeur de réservation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				
Date d'arrivée : / / N° d'arrêté : PM / / /				
DEMANDEUR				
Raison sociale :				
N° SIRET (obligatoire) :				
N° TVA Intracommunautaire (obligatoire) :				
Adresse:				
Complément d'adresse :				
Code Postal : Ville :				
Téléphone :Portable :				
Nom de contact :				
E-mail :				
EXÉCUTANT				
Raison sociale :				
N° SIRET (obligatoire) :				
N° TVA Intracommunautaire (obligatoire) :				
Adresse:				
Complément d'adresse :				
Code Postal : Ville :				
Téléphone :Portable :				
Nom de contact :				
E-mail :				

	TRA	NSPORT				
☐ Première demande			□ P	rolongation		
Référence de la précédente autorisation : PM///						
Objet du transport :						
Lieu de la livraison :						
Si le cas, indiquer le nom du chantier :  Date(s) du transport et les horaires(s) souhaités :						
Le/	de h _	à	h <sub>-</sub>			
Du//	au/_	//				
de h à	h					
CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE						
	VÉHICULE		R	EMORQUE		
PLAQUE D'IMMATRICULATION (carte grise – champ A)						
MARQUE (carte grise – champ D1)						
POIDS TOTAL EN CHARGE (PTAC) (carte grise – champ F2)						
POIDS À VIDE (carte grise – champ G1)						
Dimensions :	Longueur	_ m / Largeur	m	Longueur	m / Largeur	m
Commentaire :						
PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE						
<ul> <li>Copie recto/verso obligatoire de(s) la/les carte(s) grise(s)</li> <li>Contrôle(s) technique(s) à jour de(s) véhicule(s) sollicité(s)</li> </ul>						
♣ Plan de déviation de la circulation ♣ Plan du trajet du véhicule						
DÉPÔT DU DOSSIER   ♣ SERVICE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  "Le Centre" - 15, rue Jules Ferry 06240 BEAUSOLEIL  © 04.93.41.71.33  DÉPÔT DU DOSSIER  Courriel:  c.marques@villedebeausoleil.fr jc.rollet@villedebeausoleil.fr odp@villedebeausoleil.fr						

## **IMPORTANT:**



Pour être recevable, cette demande doit être adressée au service, au minimum 7 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) avant le début de l'opération.

Pour toute prolongation, votre demande doit être adressée 3 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) avant la fin de votre autorisation.

## **ATTENTION:**

une autorisation sur le Chemin Romain Supérieur et la Route des Serres
ne pourra excéder 15T
et sur la rue du Marché n'excèdera pas 13T

Le conducteur du véhicule concerné devra obligatoirement être en possession de l'arrêté municipal de dérogation.

TOUT DOSSIER INCOMPLET, MAL RENSEIGNÉ OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA REFUSÉ.

	L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des condit de délivrance des occupations de la voie publique.					
À :		_ Signature				
Le : _	///					